

10.7 ACCORD CONCERNANT LA FORMATION ET LA CERTIFICATION DE FACILITATEUR IMAGO PROFESSIONNEL¹

LE PRÉSENT ACCORD est fait et est entériné en date du _____, 20_____
par et entre les Imago Relationships International, Inc, 160, Broadway, East Bldg., Suite 1001, New
York, NY 10038 (ci-après dénommé "IRI") et _____
(ci-après dénommé «Participant»).

INTRODUCTION A L'IRI ET AU PROGRAMME DE FACILITATEUR IMAGO PROFESSIONNEL

Une des principales fonctions de l'IRI est de développer, améliorer et faire de la recherche en la Thérapie Relationnelle Imago et d'enseigner les concepts et les compétences pour les couples afin qu'ils aient les techniques et les informations nécessaires pour construire une relation forte et durable. Comme Imago a continué à évoluer à la fois comme une théorie et une méthode pour développer des compétences relationnelles, ses enseignements ont été appliqués dans un large éventail de communautés, d'organisations et structures éducatives. Le Programme de Facilitateur Imago Professionnel a été développé pour permettre aux non-cliniciens d'appliquer les théories et les techniques d'Imago relations au sein de contextes organisationnels et professionnels.

Le Programme de Facilitateur Imago Professionnel est conçu pour aider les professionnels dans un large éventail de domaines à devenir efficaces dans la création de relations plus solides et plus productives grâce à l'utilisation du Dialogue Imago. Le programme comprend jusqu'à 16 jours de formation en petits groupes, en plus de projets de post-formation. On enseigne aux participants à regarder sous la surface de conflits et de désaccords dans le but de révéler les sentiments sous-jacents et les besoins affectifs des personnes impliquées. En découvrant et en répondant à ces sentiments et besoins, les Facilitateurs Imago Professionnels peuvent établir des liens puissants entre collègues, membres de la famille et amis.

VOS RESPONSABILITES EN TANT QUE FACILITATEUR IMAGO PROFESSIONNEL EN COURS DE FORMATION

En signant cet Accord, vous signalez que vous avez lu, acceptez et honorerez chacun des points suivants :

- Je suis responsable du paiement de la totalité de la finance d'inscription, que j'aie fini la formation et obtenu la certification. Les arrhes ne sont pas remboursables.
- Mon programme de formation couvre le programme de formation formel de l'IRI, ainsi que l'utilisation du matériel fourni par l'IRI. Les déplacements, logement, repas et autres dépenses sont de ma responsabilité.
- Tous les matériels qui me sont fournis sont pour mon usage personnel. Je n'emploierai pas le matériel contenu dans le manuel de formation du Facilitateur pour d'autres formations, conférence ou séminaires.

¹ Traduction française à titre gracieux par Antoinette Liechti Maccarone, la version officielle de cet Accord est en anglais, c'est elle qui fait foi et doit être signée.

- Cette formation est de nature entièrement éducative et elle ne comprend aucune information relevant de la pratique ou d'une formation en psychothérapie. Si je souhaite demander une thérapie ou un conseil psychologique, je ferais appel à une personne qualifiée. De la même manière, ni l'IRI, ni ce programme ne me forment ni ne m'autorisent en aucune façon à offrir de la thérapie ou du conseil psychologique à un tiers.
- La certification est acquise lorsque les 16 jours du programme de formation sont complétés. La présence à toutes les sessions ainsi que l'accomplissement de toutes les devoirs qui ont été donnés durant la formation est obligatoire.
- A la fin du programme je serais habilité à me présenter en tant que « Facilitateur Imago Professionnel Certifié », dès le moment où j'aurais reçu la confirmation écrite de l'IRI.
- Une fois certifié, je serais reconnu en tant que « Membre Facilitateur Professionnel » de l'IRI et figurerais sur le répertoire des membres de l'IRI. Ma première année comme membre m'est offerte, par la suite ma qualité de membre est liée à l'acquittement de ma cotisation annuelle.
- Je me présenterais en fonction du niveau de formation que j'ai obtenu (c.à.d. soit « Facilitateur Imago Professionnel en formation » soit « Facilitateur Imago Professionnel Certifié »).
- Je n'ai aucun droit d'employer les marques déposées de l'IRI (y compris « Imago » et « Getting The Love You Want ») sans un accord écrit préalable de l'IRI.

VOS RESPONSABILITES EN TANT QUE FACILITATEUR IMAGO PROFESSIONNEL

En signant cet Accord, vous indiquez que vous avez lu et honorerez chacun des points suivants :

- J'accepte d'adopter les standards les plus élevés en termes professionnels, éthiques, légaux et ferais de mon mieux pour que les médias m'identifient correctement.
- J'accepte de coopérer avec l'IRI en me présentant de façon précise quant à mes qualifications et les prestations que j'offre, ceci au regard du grand public de façon à éviter toute confusion et mauvaise interprétation.

VOS LIMITES EN TANT QUE FACILITATEUR IMAGO PROFESSIONNEL

Nous souhaitons être clairs quant aux conditions de formation que nous offrons. En signant cet Accord vous indiquez que vous avez lu et honorerez chacun des points suivants :

- Cette formation ne me permet pas d'enseigner à d'autres comment devenir des facilitateurs Imago Professionnels ou à présenter des programmes Imago.
- Cette formation ne me donne pas le droit de pratiquer une quelconque forme de coaching, psychothérapie ou conseil en santé mentale.
- Cette formation me qualifie pour employer les concepts et processus du « Facilitateur Imago Professionnel » exclusivement dans les aires d'expertise qui sont liées à ma profession en dehors des champs de la psychologie et de la psychothérapie.

- Cette formation ne me donne pas le droit de pratiquer aucune autres forme de l'Imago en dehors de ce qui est légalement permis dans ma profession.

UTILISATION DU MATERIEL IMAGO SOUMIS A UNE MARQUE DEPOSEE (TRADEMARK) ET UN DROIT D'AUTEUR (COPYRIGHT)

Le contenu et le matériel qui constitue la Thérapie Relationnelle Imago sont la propriété unique du Dr Harville Hendrix et/ou de l'IRI. Le nom « Imago » est une marque déposée (trademark) aux Etats Unis, en Europe et dans plusieurs autres pays. En signant cet Accord vous indiquez que vous avez lu et honorerez chacun des points suivants :

- Je ne produirais ou reproduirais le matériel Imago en aucune façon, ni je fournirais du matériel Imago à une personne non autorisée à des fins de présentation, production ou distribution sans avoir une permission préalable de l'IRI.
- Je n'emploierai pas les noms et adresses de la base de données de l'IRI à moins d'être spécifiquement autorisé à la faire, et je ne partagerais pas de l'information confidentielle avec aucune autre partie pour aucun autre but.
- Je n'emploierai pas la marque déposée ou le matériel soumis à un droit d'auteur (copyright) dans aucun programme que je développe par moi-même.
- Je n'emploierai pas la marque déposée (trademark) Imago d'une façon telle que cela implique que je représente l'organisation dans un registre autre que celui d'un présentateur de programmes Imago.

EXIGENCES POUR LA CERTIFICATION

La certification sera obtenue lorsque la personne aura fait les 16 jours de cours de la Formation de Facilitateur Imago Professionnel (Cours 211). La présence à toutes les sessions est requise ainsi que la participation active aux discussions et l'accomplissement réussi d'un projet défini. La certification sera délivrée à la seule discrétion de l'instructeur du cours. La décision d'un instructeur peut être contestée au quel cas la contestation sera révisée par le comité de l'IRI ou un sous-comité désigné pour cela.

RÉSILIATION

Toute violation du présent Accord ou de tout autre document IRI peut être examiné par l'IRI, qui conserve le droit de retirer la certification d'un participant et mettre fin à tout contrat existant avec le participant.

Si le participant met fin à l'adhésion à l'IRI, il / elle peut ne plus se présenter au public comme un Facilitateur Imago Professionnel Certifié. Si le participant était de le faire, les fausses déclarations pourraient nuire à la réputation et la bonne volonté de l'Institut Imago International, l'IRI, et le Dr Harville Hendrix et pourrait également entraîner une responsabilité de l'Institut International Imago, l'IRI, ou du Dr Harville Hendrix.

RENONCIATION

Aucun des termes du présent Accord ne peut être levé sans accord écrit de la partie contre laquelle l'exécution d'une telle renonciation est demandée. L'échec ou le retard de l'une des parties à faire

valoir ses droits en vertu du présent Accord ne doit pas être considéré comme une renonciation permanente d'un tel droit.

INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

Cet Accord constitue l'Accord entier entre les parties relativement à l'objet des présentes et remplace toutes les conventions et ententes antérieures entre les parties, qu'elles soient écrites ou orales, concernant ledit objet. Aucun agent ou employé du Dr Harville Hendrix, de l'Institut international Imago, ou de l'IRI a le pouvoir de prendre toute représentation ou promesse non contenue dans cet accord, et le participant ne doit pas avoir signé cet Accord en se fondant sur une telle représentation ou promesse.

MODIFICATIONS

Cet accord ne peut être libéré, délié, amendé ou modifié de quelque manière que ce soit par un instrument écrit signé par les parties.

DIVISIBILITÉ

Si une disposition quelconque du présent Accord est, devient, ou est jugée invalide, illégale ou inapplicable dans toute juridiction, cette disposition sera réputée modifiée pour se conformer aux lois applicables afin d'être valide et exécutoire, ou si elle ne peut être ainsi modifiée sans modifier matériellement l'intention des parties aux présentes, il doit être frappé, et le reste du présent Accord restera en vigueur et de plein effet.

RUBRIQUES

Les rubriques article et section figurant dans l'Accord sont incluses pour votre commodité seulement et ne doivent pas être utilisés dans l'interprétation du présent Accord.

CONTREPARTIES

Le présent Accord peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux constituera un seul et même document, liant toutes les parties nonobstant le fait que chacune des parties peut avoir signé des exemplaires différents.

LOIS APPLICABLES

Le présent Accord sera régi et interprété conformément aux lois de l'État de New York, et les parties se soumettent à la juridiction des tribunaux de New York, à la fois étatique et fédéral.

SIGNATURES A REMPLIR PREALABLEMENT À LA FORMATION

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé cet Accord ce jour de:

_____, 20_____

Nom du participant (SVP en majuscules)

Signature du participant

Imago Relationships International, Inc.

Par : _____
Coordinateur des formations pour l'IRI

Date : _____

ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION A COMPLETER AU MOMENT DE LA CERTIFICATION

Le participant a rempli toutes les exigences de certification en vertu du présent Accord en date du:

_____ (date) et est maintenant un Facilitateur Imago Professionnel.

Par : _____
Instructeur de la formation

Date : _____